

**36<sup>ème</sup> CATAGOLFE**  
**BIJOUTERIE FRANÇOIS GAUCHER LES MÉGALITHES**  
**12-13 OCTOBRE 2024**  
**ARRADON**  
**Société des Régates de Vannes**

**AVENANT N°1 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

**LES POINTS 15.2 ET 17.4 DES IC SONT MODIFIÉS COMME SUIT :**

**15.2 [SP] Pénalités applicables :**

Identification des pénalités (DPI)	C1 – C3 – FB – Nacra AIL Après calcul du Temps Compensé et classement en points dans la série pour la course concernée	HC16 – DART18 – F18 – DIAM24 Après classement de la course concernée
OCS	+ 40% du nombre de bateaux inscrits dans la série	+ 40% du nombre de bateaux inscrits dans la série
UFD	+ 50% du nombre de bateaux inscrits dans la série	+ 50% du nombre de bateaux inscrits dans la série
<b>BFD</b>	<b>+ 60% du nombre de bateaux inscrits dans la classe/série : en cas de rappel général sous pavillon noir, le concurrent pourra reprendre le départ, mais gardera sa pénalité. En cas de deuxième BFD le concurrent sera DSQ.</b>	<b>+ 60% du nombre de bateaux inscrits ds la série : : en cas de rappel général sous pavillon noir, le concurrent pourra reprendre le départ, mais gardera sa pénalité. En cas de deuxième BFD le concurrent sera DSQ.</b>
NSC	de +20% du nombre de bateaux inscrits dans la série, à DSQ.	de +20% du nombre de bateaux inscrits dans la série, à DSQ.

**17.4 Les décisions du jury seront affichées au tableau officiel.**

MIS EN LIGNE À 23H55 LE VENDREDI 11 OCTOBRE

AFFICHÉ SUR LE TABLEAU OFFICIEL LE SAMEDI 12 OCTOBRE À 8H45

PCC

FRANÇOISE DETTLING

